

« Creuser son sillon ». Décorticage du processus de planification informelle entre un potager urbain, un réseau et des institutions locales à Rome

Résumé

A travers l'étude d'un potager urbain, d'un réseau d'associations et de leurs rapports avec les institutions locales, nous explorons un processus de planification informelle dans la ville de Rome. Nous nous interrogerons sur la façon dont l'initiative à l'origine de la création du potager représente une forme d'appropriation de l'espace public. Ensuite, nous retracerons les origines de l'association et du réseau pour comprendre leur structuration et leurs enchevêtrements avec les institutions locales. Nous analyserons enfin le discours et les actions du potager et du réseau « *Ortincomune* » pour mettre en évidence la dimension écologique de ces expériences.

Abstract

Through the study of an urban garden, a network of associations and their relationship to local institutions, we explore a process of informal planning in the city of Rome. We question the way this urban garden initiative represent a form of appropriation of public space. Then, we will trace the history of the association and of the network to understand their construction and their links to local institutions. We will finally analyse the contempt carried by these actors to highlight the ecological dimension of these experiments.

Mots clefs : potagers urbains, planification informelle, droit à la ville, espace public

Victoria Sachsé, doctorante en géographie et anthropologie

1 : Architecture, morphologie / Morphogénèse urbaine et projet (AMUP) - [Site web](#)
Institut National des Sciences Appliquées : EA7309, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg
6-8 boulevard Wilson - BP10037 - 67068 Strasbourg Cedex - France

2 : DynamE - Dynamiques européennes (DynamE) - [Site web](#)
université de Strasbourg, Centre National de la Recherche Scientifique : UMR7367
Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)5, allée du Général Rouvillois CS 5000867083
Strasbourg cedex - France

Introduction

La ville de Rome (et son extension dans la ville métropolitaine) est dotée d'une large superficie d'espaces verts et agricoles (Cavallo, di Donato, Guadagno, Marino, 2015). L'agriculture urbaine est donc un élément structurant de la ville bien que ses formes aient évolué au cours du temps : terrains donnés en gestion officiellement ou occupés, cultivés par des individus ou par des groupes, potagers de guerre ou jardins ornementaux. Depuis la fin des années 1990, de nouvelles formes d'agriculture urbaine se diffusent témoignant de la volonté de certains habitants de se réapproprier leur ville à travers la mise en place de potagers collectifs, actions de *guerilla gardening*, mise en valeur des arbres fruitiers sur le sol public par exemple.

De nombreuses villes italiennes, dont Rome fait partie, sont de plus en plus exposées à une érosion des espaces publics collectifs (Bevilacqua, 2007). Un tel facteur de crise est imputable à une consolidation des politiques néolibérales mises en œuvre dans l'espace urbain (Dardot, Laval 2013 ; Mudu, Marini, 2016). Dans le cas romain de telles politiques sont caractérisées par une collaboration étroite entre secteur public et privé (Iacovino, 2016). Les processus de néolibéralisation du contexte urbain s'expriment à travers des formes de privatisation de l'espace public, des politiques de marchandisation de la nature (Hinchclife, Whatmore, 2006) et des processus de sécurisation (Bauman, 2002), avec des conséquences telles que la désagrégation et la fragmentation du tissu social. L'espace urbain se modèle comme un espace d'isolement, en opposition à l'idée d'un lieu social, de rencontres, de confiance et de connaissance réciproque (Augé 1992, Bevilacqua, 2007).

Cette réflexion s'insère dans une littérature plus vaste sur les jardins urbains comme lieux d'expérimentation sociale (Bock and Caraher 2012 ; Mougeot 2005 ; Ferris et al., 2001) et politique (Follmann and Viehoff 2014 ; McClintock, 2014). Nous interrogeons les significations sociales et politiques de ces initiatives en questionnant les enjeux spatiaux et l'aménagement du territoire d'un côté (Tornaghi 2014 ; Certoma and Tornaghi, 2015) et la dimension écologique revendiquées plus ou moins explicitement par les initiatives étudiées.

Nous nous interrogerons sur les modalités que les acteurs utilisent pour revendiquer l'usage de l'espace public comme un bien commun en opposition à des interventions de planification institutionnelle perçues comme n'étant pas enracinées dans les territoires. On peut présumer, comme le soulignent Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (2002), que « l'ère de l'urbaniste démiurge (...) serait révolue ».

Les interlocuteurs soutiennent qu'une telle connaissance est en revanche possédée par ceux qui vivent la ville au quotidien et qui est le fruit de l'expression de désirs et de besoins très différents de ceux imposés par les constructeurs et les institutions. Nous examinerons comment de telles formes d'engagement génèrent de nouvelles modalités collectives d'habiter les espaces urbains, ramenant les lieux d'interaction au cœur des territoires d'appartenance et répondant ainsi à une crise plus générale de l'espace public (Mela 2014, Spini, 2010).

Ainsi, nous nous focaliserons sur l'articulation entre l'initiative étudiée, le réseau et les institutions locales pour observer comment cette expérience, parmi d'autres, redéfinit le rapport aux institutions ainsi que ses modes d'action et d'organisation au sein d'un réseau.

Dans un premier temps, nous développerons le cadre théorique dans lequel nous inscrivons notre réflexion. Ces éléments naissent d'un dialogue avec les éléments récoltés sur le terrain, notamment le droit à la ville que j'ai mobilisé parce qu'il appartient au vocabulaire de mouvements militants romains. La notion de planification informelle est, en revanche empruntée à Chiara Certomà (2016) qui l'a théorisé particulièrement pour le contexte romain. Dans un deuxième temps, nous exposerons des éléments de contexte concernant la situation particulière de la ville de Rome, puis nous exposerons la méthodologie employée accompagnée d'une description des cas d'étude (le potager urbain et le réseau) pour enfin proposer une analyse à l'aide des éléments théoriques développés en première partie : le droit à la ville et la

planification informelle. Enfin, nous soulèverons la dimension écologique qui traverse ces jardins et comment le réseau relaie ces informations et ces revendications.

Cadre théorique

Le droit à la ville

Nous nous interrogerons sur la façon dont cette expérience représente une forme d'appropriation de l'espace public, ici une fraction d'un parc public devenue décharge illégale¹. Cette initiative s'insère dans un parcours de revendication du droit à la ville (Harvey, 2008), bien que le terme ne soit pas utilisé par les acteurs de cette association en particulier, la pratique d'appropriation collective de l'espace public, fait rentrer cette expérience dans une démarche correspondante.

Le droit à la ville est un cadre d'analyse pertinent pour deux raisons. Le premier est qu'il existe une large littérature sur le sujet (Harvey, 2008 ; Mitchell, 2003 ; Purcell, 2002), et en particulier concernant l'agriculture urbaine comme expression de ce droit (Shillington, 2013; Staeheli et al., 2002). Le deuxième aspect se trouve dans le fait que certains activistes romains utilisent ce terme pour exprimer l'envie de faire partie activement de la fabrique de la ville. Par exemple, un groupe Facebook intitulé « Diritto alla città Roma » – « droit à la ville Rome » – a été créé ainsi que le groupe « Roma Comune » qui réunissent tous les deux différents projets et initiatives qui vont dans ce sens. Le nom a été choisi parce qu'en italien le mot “comune” signifie « commune » (ville) ainsi que “commun”. Ici, nous estimons que l'initiative étudiée bien qu'elle ne revendique pas directement dans ces termes son action, s'inscrit dans les réflexions réalisées autour du droit à la ville ce que nous discuterons à la fin de ce papier.

Le droit à la ville a reçu une attention considérable et a été très influent dans les études urbaines anglo-saxonnes depuis les années 1990 (Revol, 2012). Le concept embrasse de nombreux sujets, enjeux et visions. Ici, notre approche s'appuie sur les travaux de Lefebvre et de sa réception dans notre champ de recherche.

Henri Lefebvre souligne dans le *Droit à la ville* (1968) l'importance de la vie sociale ; ce qu'il appelle la *praxis*. Quand Lefebvre parle de planification, il suggère que les modes de vie dans la ville et le développement urbain devraient être inclus dans les propositions (Lefebvre, 1996, p. 155). Le potager urbain que nous explorons peut être considéré comme une proposition “spontanée” de planification, puisqu'il naît à l'initiative de citoyens qui utilisent un espace délimité pour le définir collectivement. Le jardin observé correspond également à l'imaginaire de H. Lefebvre (1996) développé autour de la notion d'appropriation que nous développons ci-dessous.

Concernant la réception des écrits de Lefebvre dans le contexte contemporain, nous mobilisons les visions proposées par David Harvey et Mark Purcell. D. Harvey (2008) souligne la dimension générale du droit à la ville, montrant que celui-ci devrait être une lutte globale. Nous explorons cette dimension dans la ville de Rome où le droit à la ville existe depuis longtemps prenant des formes différentes dans l'espace et dans le temps (Mudu, Marini, 2016).

Une autre dimension soulignée par Harvey est la dimension collective de ce droit à « refaçonner les processus d'urbanisation » (Harvey, 2008, p. 23) qu'il considère comme un droit humain fondamental.

M. Purcell (2002) analyse également le droit à la ville en explorant deux autres dimensions : le droit à la participation et le droit à l'appropriation.

Concernant la participation, l'auteur entend que chaque décision qui concerne la production de l'espace urbain devrait être faite avec les citoyens. Sur le droit à l'appropriation, il souligne un

¹ Eléments recueillis lors d'entretiens au cours de l'enquête.

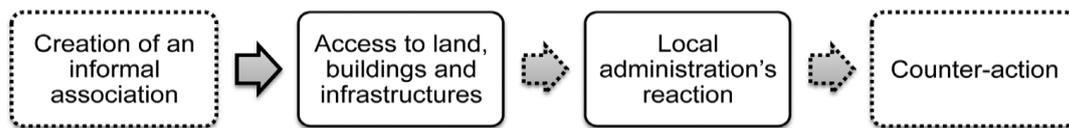
aspect intéressant en déclarant que les citoyens devraient être capables d'occuper de l'espace urbain déjà produit (*already-produced urban space*). Le terme d'appropriation recouvre également le droit de produire de l'espace urbain qui réponde aux "besoins des habitants" (Purcell, 2002, p.103). L'initiative étudiée représente l'expression de l'appropriation d'espaces qui étaient conçus pour d'autres usages (spéculation immobilière). Mais elle est en même temps une proposition alternative d'occupation et d'aménagement de l'espace à travers l'activité du jardinage. Comme l'espace est une dimension clef dans la conception du droit à la ville, il est utile de préciser que nous construisons notre approche d'après la typologie dressée par Harvey. Nous nous référons en particulier à sa conception relationnelle de l'espace ; qui signifie que l'espace est significatif uniquement dans les processus qui le définissent : « les processus n'ont pas lieu dans l'espace mais ils définissent leur propre cadre spatial » (Harvey, 2004). Harvey donne des exemples concrets qui montrent que la classe sociale à laquelle quelqu'un appartient change la conception de la limite entre l'espace public et l'espace privé. Dans la littérature italienne, Bevilacqua (2007) souligne que "pour lire une ville dans des termes historiques, il faut observer l'utilisation de l'espace fait par les classes dominantes et les citoyens au cours du temps" (Bevilacqua, 2007, p.97). L'espace est un élément critique qui peut devenir un outil de contrôle pour tracer les corps et surveiller les individus. Zygmunt Bauman (1998) se concentre sur la création de nouveaux ordres spatiaux dans les métropoles, qui tendent à exclure les "outsiders" et à limiter les espaces de contact et d'interaction. Comme réponse à ces éléments, le potager urbain étudié, alors qu'il occupe un espace urbain déjà existant, crée de nouvelles places de rencontre et de sociabilité.

La planification informelle

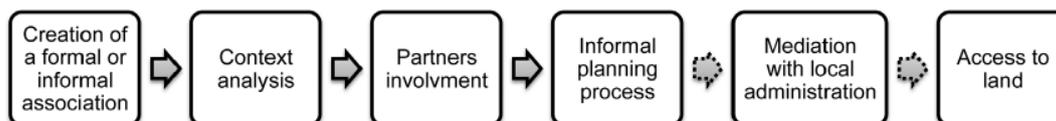
Le tissu urbain de la ville de Rome est fortement caractérisé par la spontanéité et l'informalité, spécificités locales cruciales dans la construction de l'espace urbain (Insolera, 1976), qui le rend difforme par rapport à la plupart des grandes villes d'Italie. Rome, en effet, croît et s'étend, surtout dans les périphéries, en dehors des plans d'urbanisme et de la planification institutionnelle (Cerasoli, 2008). Cependant, nous avons choisi d'analyser les expériences étudiées non comme pratiques d'informalité urbaine mais de planification informelle (Certomà, 2016) par le bas², réalisée collectivement avec des objectifs partagés, visant la redéfinition d'espaces publics abandonnés ou menacés par la spéculation immobilière.

A la différence de l'informalité qui condamne à une forme d'exclusion les « castes inférieures » (Monnet, 2010), la planification informelle représente un processus de dialogue et d'interaction entre différentes sphères (une partie de la société civile organisée et les institutions locales dans notre cas) que C. Certomà illustre et distingue à travers le schéma suivant :

² Par expérience d'"en-bas" (*dal basso*), nous faisons référence à l'ensemble de pratiques d'occupation, d'entretien, de transformation et d'animation collectives de territoires, qui s'organisent en groupe pour agir directement et créer des espaces qui ne soient pas produits par les acteurs institutionnels ou par une planification classique par le "haut" (Scandurra et Attili 2013).



Urban informality process



Informal planning process

Figure 1. « Workflow » de l'informalité urbaine comparé à la planification informelle (les pointillés indiquent des étapes optionnelles).

Source : Schéma réalisé par Certomà (2016) in "A new season for planning": urban gardening as informal planning in Rome', *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography* 98, 2, pp. 109-126.

Alors que l'informalité urbaine est cantonnée à une certaine marginalité, un « état d'exception dans l'ordre formel de la ville » (Certomà, 2016), qui produit un *self-made urbanism* (Donovan, 2008 ; Becker et al., 2013) et une sorte de ville accidentelle (Powell, 2012), le concept de planification informelle permettrait de montrer que les expériences de jardinage urbain ne s'opposent pas simplement aux processus de planification institutionnels mais proposent un nouveau mode de planification collaboratif qui interroge les formes de planification participative classique en passant par des propositions impulsées par des citoyens.

Méthodologie et cas d'étude

Cette communication s'appuie sur une partie du terrain effectué dans le cadre de ma thèse mais aussi sur les données d'une recherche antérieure ce qui permet d'avoir une certaine continuité, une vision à plus long terme de la situation.

Ainsi, une partie des entretiens et des observations ont été effectués entre août 2014 et mars 2015 dans le cadre d'une bourse d'une fondation locale.

Plus récemment, j'ai effectué un terrain de janvier à août 2017 à Rome lors duquel j'ai pu réaliser 23 entretiens (avec les jardiniers et les membres institutionnels concernés). Le choix des entretiens a été conditionné par l'orientation de la problématique autour des interactions entre initiatives citoyennes et institutions locales. Une partie a été consacrée à interroger la partie institutionnelle (un avec la responsable du bureau « potagers urbains » de la ville de Rome ainsi que l'enregistrement d'une assemblée capitoline qui réunissait les conseillers municipaux et les associations concernées).

Au sein du jardin, pour comprendre la dynamique instaurée par le comité directeur, trois entretiens ont été effectués avec les membres de ce comité. Le suivi de l'assemblée générale de l'association a permis également d'analyser les dynamiques dans ce moment de partage d'informations et de prise de décision. 19 entretiens ont été réalisés avec les membres et associations partenaires du potager observé : un avec les 4 responsables de chaque groupe (« potager didactique », « serre », « événements », « manutention »), un entretien avec la

responsable de l'association « *Io sono* », association d'éducation et de formation, association la plus active et présente au sein du potager.

J'ai également adopté une position d'observatrice de janvier à août 2017. Selon les moments et les activités la position est plus ou moins active et participante, on peut noter que la position d'observatrice est toujours à découvert. J'ai donc pu suivre les différentes activités du jardin, participé à tous les événements publics organisés par celui-ci, assisté aux réunions des différents groupes (potager didactique, événement notamment). J'ai pu être présente sur le terrain en semaine et le week-end. Et j'ai suivi les assemblées générales de l'association ainsi que les réunions du comité directeur. J'ai également assisté à l'« *Assemblea capitolina* »³ sur les potagers urbains, consultation organisée par la ville pour parler de la situation et notamment de la « *delibera 38* »⁴ qui n'est toujours pas mise en application. J'ai également suivi les réunions du réseau « *Ortincomune* ». Ce réseau rassemble diverses expériences et initiatives liées au « vert urbain » dont la majeure partie sont des potagers urbains partagés.

Contexte

Le potager urbain étudié ici, ainsi que d'autres formes d'agriculture urbaine – particulièrement la *guerrilla gardening* – font partie d'un effort plus large de revendication du droit à la ville⁵ et d'appropriation de l'espace public.

A partir des années 1990, à Rome comme dans de nombreuses autres villes européennes et du monde entier, des groupes de citoyens, des associations et des mouvements sociaux ancrés dans le territoire créent des expériences d'autogestion de potagers, de jardins et d'espaces verts. Ces expériences émergent dans des zones situées à l'intérieur des métropoles et sont l'occasion de soustraire ces lieux à la dégradation et à l'abandon. De telles zones deviennent ainsi des lieux d'agrégation sociale, des réponses collectives contre la désintégration du tissu urbain largement éprouvé par la forte pression foncière. D'après une étude effectuée par la Mairie de Rome en 2008 (Lupia, Pulighe, 2014) il y aurait, à l'époque, 67 zones vertes cultivées de manière informelle dans Rome intramuros (à l'intérieur du périphérique), ces zones sont divisées en 2301 potagers. Le site « *Zappata Romana* »⁶ présente une carte⁷ de la ville, mise à jour régulièrement, sur laquelle sont signalées les expériences de gestion participative des zones vertes engagées dans ce processus. La carte rapporte, fin 2014, 155 zones vertes dont 58 sont dédiées à des potagers collectifs, 30 à des jardins « spot⁸ » et 66 à des jardins partagés. Il est donc visible que de telles expérimentations sont largement diffusées. Bien que dans certains cas, les initiatives ne se transforment pas en expériences stables et durables, elles permettent d'instaurer des processus de transformation des territoires, des rapports entre communautés et de la modalité de la perception du tissu urbain. Le phénomène est guidé par une série de facteurs simultanés qui sont caractéristiques du point de vue socio-politique comme cela est ressorti des entretiens. Bien que montrant des éléments de continuité avec le passé, il est porteur de nombreuses caractéristiques inédites.

³ Ce qui correspondrait au Conseil municipal.

⁴ La *delibera 38* est le résultat d'un parcours de création d'un règlement des potagers urbains, qui devait être appliqué aux zones arables sur le territoire romain. Ce règlement est le résultat d'une collaboration entre des initiatives existantes et le bureau des « potagers urbains » de la ville de Rome.

⁵ Le « droit à la ville » à Rome existe depuis longtemps et a pris différentes formes dans le temps et dans l'espace (Mudu and Marini 2016).

⁶<http://www.zappataromana.net/en>

⁷ Carte sur le lien suivant: <http://www.zappataromana.net/en/mappa/>

⁸ Sur la carte, ce terme qualifie les expériences qui, bien que non durable dans le temps, ont pour objectif marqué de sensibiliser à la gestion communautaire du territoire (actions de *guerilla gardening*, nettoyage des parcs, aménagement de zones vertes).

Au-delà des éléments communs, c'est à partir de la diversité qui constitue chacune de ces expériences d'autogestion de l'espace qu'il est possible de délimiter un cadre des impulsions sociales qui en guident la réalisation. Dans le contexte romain, la typologie la plus répandue est celle des potagers et jardins entretenus par des groupes de citoyens formés par des femmes et des hommes d'âges variés, de vingt ans à quatre-vingts ans. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes qui en plus d'être sensibilisées à l'importance de la protection de l'environnement et du territoire, sont motivées par l'envie de renforcer les liens de quartier dans l'optique de collaborer ensemble à la gestion des biens communs. Le phénomène de la diffusion des potagers urbains et des jardins collectifs dans la ville de Rome a été fortement marqué par des formes d'autogestion. De nombreuses expériences naissent sur des terrains abandonnés, occupés par des groupes de citoyens qui agissent dans un cadre informel et revendiquent le droit de se réapproprier les terres cultivables ou les zones urbaines vertes.

Il y a environ une dizaine d'années, le bureau des « potagers urbains » a été créé à la Mairie de Rome, intégré au département pour la Protection de l'Environnement – Protection Civile. Ce bureau est ne compte qu'un seul membre qui s'emploie à renforcer et faciliter la communication et les liens entre les potagers urbains de la ville et les institutions. La responsable a souligné à plusieurs reprises que la puissance du phénomène de l'agriculture urbaine réside dans sa façon d'être autogéré, « c'est un phénomène d'en bas qui doit rester ainsi »⁹. C'est dans cette perspective qu'en 2009 la création d'un règlement a été lancée qui devait être appliqué aux terrains cultivés qui se situent dans la ville de Rome. Ce règlement est le fruit d'une collaboration entre certaines initiatives romaines existantes et le bureau des potagers urbains de la Mairie.

L'étude ethnographique d'un potager urbain, Orti Urbani Tre Fontane

Le potager étudié se situe dans la périphérie sud de la ville. Il est situé dans le parc des Trois Fontaines (Tre Fontane), dans la zone urbanistique 11F8 (Tre Fontane). Il se trouve aux frontières des quartiers de l'EUR, de celui de Grotta Perfetta et de Tor Marancia, zone caractérisée par une composition sociale variée. Le quartier de l'EUR (Municipio XI) a été conçu dans les années 1930 en pleine époque fasciste. Il est caractérisé par un style architectural rationaliste et de construction de qualité (Vidotto, 2006, p. 204). Ce quartier s'est transformé dans les années 1960 en « centre directionnel et quartier résidentiel » (Idem, p. 290). L'histoire des deux autres quartiers qui bordent le potager est différente. Le noyau immobilier (*nucleo edilizio*) de Tor Marancia est né lui aussi durant l'époque fasciste, quand une des « borgate »¹⁰ officielles fut créée suite aux politiques d'événement et de déplacements forcés de population du centre historique vers les nouvelles *Borgate* (Rossi, 1984, p.91). Cet ensemble de logement se situe dans la zone construite à l'époque de la construction de la via Ostiense et de la via Ardeatina. Le quartier de Grotta Perfetta (Municipio VIII) s'est consolidé en revanche comme périphérie planifiée insérée dans le plan régulateur de 1962, dans le cadre d'un des plans de zone pour la construction économique et populaire (*PEEP – Piano Edilizia Economica Popolare*), à travers des lotissements conventionnés (Rossi, 1984, p. 242).

Le potager urbain Tre Fontane, localisé dans le cœur d'un tissu métropolitain fortement urbanisé, s'étend sur environ 6000m² dans une zone verte (le parc des Tre Fontane) entouré par des bureaux et des immeubles résidentiels. Le parcours qui a donné lieu à la création du potager remonte à 2012, lorsqu'un petit groupe de résidents, cinq personnes environ, décide de faire une distribution de tracts dans le voisinage pour « inviter » les personnes à se joindre à l'initiative. Cette initiative consistait en l'organisation d'une première réunion dans un lieu que la ville met à disposition des habitants pour faire des réunions. Environ quarante personnes se présentent à

⁹Entretien avec Paola Marzi, responsable du bureau « potagers urbains », novembre 2014.

¹⁰ Implantation de bâtiments populaires réalisés entre 1930 et 1937 dans l'Agro Romano, loin du centre habité et en dehors du Piano regolatore, connu pour être des édifices de mauvaise qualité (*Insolera, Roma Moderna, 2011*)

la réunion, un nombre supérieur aux attentes des organisateurs. A partir de ce moment, s'organise la rencontre pour agir sur la zone concernée.

... Il n'y avait pas l'association, j'ai écrit qu'il y avait l'association mais on était moi, Claudio, et quelques amis qui commençaient à passer des coups de fil, chercher des adhésions. Mais l'association n'était pas encore créée. L'association, la première étape qui se fait, c'est l'acte de constitution qui a été chez moi, le 28-29 décembre 2012. Ensuite, j'ai fait, j'ai écrit des flyers, j'ai écrit que nous étions en train de créer des potagers urbains et qu'on cherchait des personnes pour adhérer à cette association et que la ville nous aurait donné un terrain. (Entretien avec l'initiateur de l'expérience, 19 juillet 2017)

Dès le départ, le contexte de création de l'association soulève cette question du respect des temps de l'administration. En effet, il est sous-entendu par l'initiateur du projet que la lenteur de la bureaucratie italienne ralentit et constitue un obstacle aux initiatives citoyennes. Ainsi, la réaction est de signaler l'action, le projet mais de prendre les devants et de commencer les travaux avant d'avoir obtenu la permission en bonne et due forme.

Si nous attendons l'autorisation, le groupe va finir par se désagréger et l'histoire finit là. 15 jours après avoir présenté la demande, nous sommes allés là, nous avons mis un panneau sur lequel, (nous expliquions) qui nous sommes, ce que nous voulons réaliser et que nous avons présenté une demande à la ville. (...) Nous voulions montrer que nous avons présenté ce projet à la ville, qu'ils avaient accepté cette demande. (Entretien avec l'initiateur de l'expérience, 19 juillet 2017)

Comme le raconte Marco, alors président de l'association, il s'agissait d'un « morceau de territoire à l'abandon, largement utilisé comme décharge et recouvert d'une épaisse végétation inculte »¹¹. Ce groupe de citoyens organise un premier moment de rencontre publique, destiné à se réapproprier et à « requalifier » la zone. D'après les organisateurs, environ 60 personnes se sont présentées ce jour-là. Les premières rencontres sont l'occasion de retirer les déchets accumulés et les volontaires procèdent à la taille et au débroussaillage des plantes invasives présentes sur le terrain. A partir de cette première initiative sur le terrain, un groupe d'environ 60 personnes d'habitants décident de s'occuper de manière régulière et continue de la zone, avec pour objectif de transformer cet espace en un lieu de référence pour le quartier. Après avoir « nettoyé » le terrain, le groupe décide de le rendre accessible et utilisable à la population locale à travers la création de potagers urbains gérés collectivement, et ouverts sur le quartier (projet de piste cyclable, l'espace central est conçu comme une place publique...). L'association actuelle constituée fin 2012, compte plus de 200 membres, mais entre les membres, les sympathisants et les passants, le terrain est fréquenté par un nombre plus important de personnes.

*Les interactions avec le réseau « Ortincomune »*¹²

Les origines de ce réseau remontent également aux années 2012 – 2013 alors que la responsable du bureau « potagers urbains » (*orti urbani*) de la ville de Rome décide d'aller à la rencontre des associations actives sur le territoire. Ce projet de « règlement » devrait s'appliquer aux

¹¹ Entretien du 6 octobre 2014, Rome

¹² Littéralement : « potagers en commun » ou « potagers en commune ». En italien, le mot *comune* signifie « commun » aussi bien que « commune ».

terrains cultivés par des groupes de personnes qui cultivent à l'intérieur du périphérique (*GRA - Grande Raccordo Anulare*).

A l'époque, ce groupe se réunit régulièrement et ces lignes directrices ont pour objectif de ne pas limiter les initiatives participatives et impulsées par le bas qui caractérisait au départ ce phénomène. Toutes les expériences concernées sont invitées, on peut noter ici que certaines font le choix de ne pas participer au processus pour des raisons de défiance vis-à-vis de l'administration capitoline craignant que malgré les intentions, cela mine les fondements de la participation horizontale qui peut exister dans les contextes d'action isolés.

De ce parcours naît un document intitulé « règlement pour le droit d'utilisation gratuite et pour la gestion des zones vertes qui appartiennent à la Ville de Rome Capitale et compatibles avec l'usage en potagers et jardins urbains ». Ce document est finalement voté en juillet 2015. Cependant, pour la mise en application, le processus est encore en cours. Ce que nous voulions souligner ici concerne le début de ce processus puisqu'il constitue le début de la formation du réseau qui s'appelle aujourd'hui « *Ortincomune* ». En effet, lorsque je suis retournée sur le terrain en septembre et octobre 2016, une plateforme en ligne s'était créée (basecamp). Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, le mouvement se structure et prend forme (notamment avec un nom et des actions qui marquent une évolution effective).

Les rapports du potager observé avec ce réseau sont ambivalents. En effet, des membres du potager assistent aux réunions depuis le début du parcours décrit ci-dessus, et ils sont toujours actifs. Le dernier rapport en date remonte à novembre 2017, le président de l'association Tre Fontane était présent et participait au débat.

Cependant, lors d'échanges informels et répétés en entretien, ces mêmes personnes qui participent au réseau expriment un certain degré de scepticisme.

Nous sommes d'accord, nous voulons, pour nous une coordination est nécessaire. Le problème c'est que par rapport à cette coordination, nous avons été utilisés de manière instrumentale. Dans le sens que lorsqu'il s'est agi de faire la visite à la FAO coréenne, c'est vrai, dans quel potager ils les ont amenés ? Aux potagers Tre Fontane. S'il y a une émission radio ou télé pour donner la meilleure image des potagers, où est-ce qu'ils vont, ici. En

même temps, ils ne nous donnent jamais de contact, ils ne nous ont jamais donné une idée de financement, ils ne nous ont jamais aidé à présenter un projet etc. Nous, c'est pas qu'on veut devenir comme eux mais c'est une structure très instrumentale, d'autre part ce genre de coordination est très lié à SEL (*Sinistra Ecologia Libertà*), à la partie de la gauche italienne romaine, gouvernée en même temps par le PD (parti démocrate) de Marino celle qui a fait le règlement des potagers urbains de Rome. Pour cela nous avons fait tout le parcours du règlement avec eux. Mais à la fin, tu risques toujours l'instrumentalisation, disons une chose que nous nous ne pouvons pas et que nous ne voulons pas faire au-delà des idées personnelles c'est de transformer ce potager en un point de référence quelque soit l'organisation politique. Parce que ça ne marche pas comme ça. Ça ne peut ni être un bassin de votes ni un instrument de pression contre d'autres.

(Entretien avec un des membres du comité directif du potager urbain Tre Fontane, 2 mars 2017)

Les interactions avec les institutions locales

Ici, nous pouvons souligner un début de réflexion concernant le rapport des initiatives étudiées aux institutions en faisant une distinction entre les différentes échelles politiques et institutionnelle. Une certaine défiance est exprimée en France mais aussi en Italie vis-à-vis des institutions nationales et locales (en Italie, les scandales à répétition et les affaires de corruption contribuent à ce climat de lassitude) cependant les processus de négociation se passent au niveau du quartier (*Municipio*) et de la ville (*Comune di Roma*). Bien que les rapports à ces différentes administrations ne soient pas privés de tension, le dialogue a lieu à ces niveaux. Nous pensons donc qu'une réflexion profonde autour de la relocalisation de la démocratie et des processus décisionnels seraient pertinents notamment dans le cas romain.

Les institutions auxquelles on se réfère ici sont les administrations locales en contact direct avec les expériences de jardin : les interlocuteurs de la ville (*Comune di Roma*) et du *Municipio 8* (à Rome, la Ville est composée de 15 *Municipi*), échelle d'administration territoriale comparable aux arrondissements parisiens), où se situe l'expérience étudiée.

Concernant le potager urbain Tre Fontane, le groupe de résidents qui a lancé le processus depuis novembre 2012 est depuis le début du processus en « dialogue » avec les institutions locales, en premier lieu avec les représentants du *Municipio VIII*.

Je me suis informé auprès du *Municipio*, j'ai dit ce terrain, quelle est la situation, j'ai décrit qu'on voulait faire ces potagers...

J'ai vu sur internet, la ville de Rome donnait l'opportunité à des associations de demander l'affectation des terrains, des terrains de la ville. Pour ça, il y avait une loi, et aussi un bureau « potagers urbains » de la ville de Rome. Tout a commencé en octobre 2012, quand a commencé la recherche. En octobre, j'ai trouvé cet endroit. En novembre, j'ai commencé à demander au bureau technique, (à celui) des potagers urbains. Ils m'ont répondu après deux semaines... les délais de la bureaucratie italienne ont toujours été comme ça... (entretien avec l'initiateur de l'expérience, 19 juillet 2017)

Ce parcours de négociation a porté à la fin du mois d'octobre 2014 à l'attribution de la gestion de la zone à l'association de potagers urbains Tre Fontane sous la forme d'un « contrat » d'un an à renouveler tous les ans en délibération directe avec le *Municipio*. Depuis fin novembre 2017, l'association a obtenu l'attribution du terrain pour 4 ans par le bureau « potagers urbains » de la ville de Rome ce qui permettra d'établir un rapport sur le plus long terme avec le territoire et qui change également le dialogue avec l'administration que ce soit le *Municipio* ou la ville (*il Comune*).

Concernant le parcours de rédaction du règlement pour les potagers urbains cité dans les éléments de contexte, on peut noter la démarche réalisée de la part de la responsable de ce bureau des « potagers urbains ». En effet, celle-ci explique le début du parcours :

La chose que j'ai faite c'est de chercher le plus possible d'entrer en communication avec les associations qui existaient. Et d'une certaine manière, comme superviseur mais profane qui demande de l'aide, j'ai un peu retourné la situation, normalement on voit l'administration comme une chose d'en haut, de règlement, en revanche, je me suis mise dans un autre esprit et je dois dire peut-être que c'est ça qui m'a permis de commencer à être vraiment utile aux citoyens. (Entretien avec la responsable du bureau « potagers urbains » de la Ville de Rome, 6 novembre 2016).

Les associations ont trouvé dans ce responsable du bureau des « potagers urbains » une interlocutrice disponible et à l'écoute de leurs attentes, cependant, comme souligné plus haut, le manque de moyens et de personnel mis à disposition pour gérer ces questions révèlent un intérêt relatif de la part du reste de l'administration locale.

Les éléments d'analyse

Le droit à la ville et l'appropriation de l'espace public

Nous nous appuyerons ici sur deux aspects du droit à la ville qui sont le droit à l'appropriation et le droit à la participation. Le droit à l'appropriation est revendiqué par le potager et le réseau notamment à travers une critique forte de l'absence de gestion des espaces publics par la municipalité. Un des membres du potager Tre Fontane explique : « le territoire que vous voyez c'était plein de déchets... et plus loin, il y avait un phénomène de décharge abusive »¹³. Ces éléments émergent de toutes les discussions et entretiens effectués concernant le début du projet, en effet, les jardiniers considèrent que cet espace vert n'était pas entretenu par les services de la ville. En outre, l'objectif de ce mode d'appropriation de l'espace public n'est pas uniquement une revendication de l'usage d'un espace abandonné par les services publics mais constitue également un moyen de lutte contre d'autres intérêts potentiels, comme la spéculation immobilière (Del Monte et Sachsé, 2017).

Le droit à la participation permet de focaliser l'attention sur les processus de socialisation et d'échanges qui existent au sein des jardins. La fonction sociale des jardins a été explorée dans de nombreux travaux (Nahmias et Le Caro 2012, Duchemin et al. 2010, Consalès, 2003) mais peu de recherche a été effectuée dans ce sens à Rome. Dans le cas du potager Tre Fontane, la participation à la gestion collective des espaces communs est encouragée. Par exemple, les personnes qui ont déjà une parcelle ou celles qui sont sur liste d'attente peuvent participer à la gestion et à l'entretien du potager didactique ainsi qu'aux espaces communs. Le jardin a des règles de fonctionnement spécifiques qui ont été définies par les participants. Des groupes de travail sont donc organisés :

« Nous sommes organisés en groupes de travail [...], c'est une expérience, beaucoup d'entre nous ne savait pas comment produire une courgette, nous partageons le savoir des différentes personnes. Il y a un groupe qui s'occupe de la maintenance, un groupe qui s'occupe de la botanique, deux agronomes, un groupe qui s'occupe du compost [...]. Ensuite, il y a le comité qui coordonne l'ensemble... » (entretien avec un des membres fondateurs, décembre 2014, Rome).

D'autres aspects créent du lien social entre les jardiniers notamment les échanges de savoirs et les moments de convivialité qui représentent de potentielles occasions de créer de la solidarité sociale. Comme mentionné plus haut, d'autres opportunités collectives de gérer le jardin mais aussi de passer du temps ensemble, comme les dîners ou les événements publics permettent de renforcer les liens au quotidien. De plus, ce jardin étant ouvert au public, il n'y a ni clôture ni portail, n'importe qui peut entrer et passer du temps dans les espaces communs sans demander la permission.

Le partage, l'expérimentation et l'échange des pratiques entre les jardiniers contribue à créer des relations variées entre eux. Par exemple, il y a un véritable partage entre voisins ou jardiniers qui se connaissent.

¹³ Entretien avec un membre du potager Tre Fontane, 14 décembre 2014, Rome.

En outre, des associations extérieures font partie du fonctionnement du jardin. Ces associations ont pour but de faire participer différents groupes sociaux comme des anciens détenus ou des personnes en situation de handicap. A cela s'ajoute la dimension didactique du jardin qui ouvre de plus en plus d'espace pour les enfants. Le potager a donc un espace dédié aux enfants et aux écoles notamment. Depuis quelques années, l'association « *Io sono* » citée plus haut, organise des ateliers et des laboratoires pour les enfants qui fréquentent le jardin. La dernière activité en date consistait à organiser une semaine de « centre aéré » au potager. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les enfants du quartier et permet de rassembler les habitants du voisinage, en particulier les parents. Le potager à travers ces activités devient une force dans la fabrique de la ville en créant des espaces ouverts qui laissent la place à des activités qui stimulent le lien social et la participation d'un certain public.

La ville du 21ème siècle sera écologique ou ne sera pas ?

Au sein de cette réflexion, les enjeux liés à la « nature » ne sont pas négligeables puisque l'expérience étudiée est un potager, donc un espace vert urbain où des humains cultivent des produits horticoles, plantent des arbres et installent des ruches notamment.

La section suivante est donc dédiée à la compréhension des enjeux environnementaux soulevés par cette initiative d'agriculture urbaine avec une attention particulière portée au rôle assigné à la nature par les acteurs engagés.

Nous avons montré jusqu'ici la place que prennent l'initiative locale et le réseau associatif dans un processus de planification informelle. En plus de s'inscrire dans cette remise en question, ces deux acteurs interrogent le rôle de la « nature » dans le contexte métropolitain et en particulier dans les espaces urbains.

Les personnes engagées dans la gestion de ces jardins se battent pour résister à la spéculation immobilière en transformant des zones abandonnées en lieux verts et visibles, et en développant des alternatives au gris du ciment et aux voitures (Bevilacqua, 2007). Une de leur revendication est l'accès à la nature comme bien commun. Cette vision est défendue par les membres du potager Tre Fontane situé dans une zone sous pression immobilière, caractérisée par une construction excessive. Le début de l'initiative est en effet marqué par la volonté de créer un potager qui s'est immédiatement associé à la démonstration de la nécessité de préserver un espace vert comme lieu collectif de rassemblement de personnes du voisinage. L'accès au potager et aux espaces communs qui ont remplacé la décharge sauvage est actuellement ouvert à tout le monde. En effet, le projet est inspiré par une vision de la « nature » comme un commun auquel tous les citoyens devraient avoir accès.

En particulier dans le potager, il y a une serre pour les semences locales, les participants contribuent à la préservation des espèces qui risquent de disparaître, parce qu'elles sont moins utilisées à cause de leurs faibles rendements en comparaison des espèces commerciales. Les jardiniers ont décidé collectivement de ne pas utiliser de pesticides ni d'intrants chimiques pour ne pas stresser les plantes et leurs cycles de vie.

Pour améliorer la pollinisation ils ont créé une zone pour des ruches, ce qui permet d'avoir une production de bonne qualité sans engrais. Les jardiniers suivent la saisonnalité des légumes, ceci induit certains comportements en dehors du potager.

Dans un deuxième temps, nous retraçons ici l'histoire du réseau « *Ortincomune* » pour rendre compte de la naissance, de l'évolution et de la structuration en cours d'un mouvement citoyen. Ensuite, nous analyserons le discours du réseau « *Ortincomune* ». En effet, le réseau structuré informellement à l'origine est en train de prendre une forme particulière et se définit comme rassemblant des « individus, groupes et associations qui se soucient du vert urbain, de la biodiversité et de l'inclusion sociale », ils revendiquent la diversité de leurs membres : « représentants d'institutions et d'universités qui partagent la même passion pour un projet

global de reconversion écologique de la ville sous le signe de la lutte contre la consommation du sol, de l'autoproduction et d'une approche critique à la consommation alimentaire ». Enfin, les acteurs de ce réseau se positionnent comme étant « protagoniste[s] d'un passage institutionnel important avec la constitution d'un conseil pour le « vert » et pour les potagers à Rome »¹⁴. Nous tâcherons d'analyser le rôle du potager étudié au sein de ce réseau, quelles convergences et quelles discordances avec le mouvement et son positionnement.

Nous voulions également explorer dans quelle mesure ces initiatives (le potager et le réseau) propose des approches alternatives à une vision néolibérale de la nature comme simple ensemble d'objets ou de marchandises pour classes urbanisées. Depuis le début, les membres interviewés montrent un certain respect pour la nature et la volonté de la préserver de l'exploitation par des projets de spéculation notamment. Mais est-ce que cela suffit pour dépasser la conception de la « nature » comme objet à exploiter ou à protéger ?

Conclusion

Nous voudrions souligner que cette expérience locale s'insère dans un contexte plus global qui interroge la façon de faire la ville. Le potager urbain étudié ainsi que le réseau auquel il appartient participent d'un phénomène qui s'inscrit dans un contexte plus global de mouvements de revendication du droit à la ville, de réappropriation de la terre, pensée comme un bien commun à gérer collectivement. Ainsi se crée un imaginaire qui fait naître des expériences collectives, comme les initiatives d'agriculture urbaine initiées par les habitants qui se propagent dans le monde entier. Le présent travail constitue, plus que l'exposition de résultats, une réflexion en cours dans le cadre de la thèse. En effet, de nombreux éléments de terrain sont présents et permettent d'avoir un aperçu de la situation concernant les potagers urbains à Rome que ce soit dans leur gestion interne ainsi que dans leur rapport aux institutions locales et de leur structuration comme interlocuteur uni (le réseau « *Ortincomune* »). A partir de ces éléments, la réflexion se prolonge autour de l'idée que l'urbanisme aujourd'hui est en transformation. A travers la demande d'une co-gestion des espaces verts dans la ville de Rome, les associations de jardiniers illustre la volonté d'intégrer des enjeux liés au développement durable et constituent potentiellement « un terrain favorable à un retour sur le milieu comme notion clef de l'aménagement » (Berdoulay et Soubeyran, 2002, p. 14). Ainsi ce texte représente une étape qui permet de postuler que le cas des potagers urbains romains participe « à une transformation des rapports entre l'Etat et la société civile, d'une modification dans les faits de la gestion de la ville » (Neveu, 2011).

La particularité de Rome est qu'on peut observer de nombreuses pratiques de participation qui se « déploient en dehors des dispositifs institués » sans, cependant, rejeter le dialogue avec les institutions. En effet ces pratiques représentent dans les faits des moyens de « mettre à jour ces structures [...] et (de) peser sur les décisions à partir d' « espaces publics oppositionnels » ou autonomes, où des conceptions alternatives peuvent être pratiquées et données à voir » (Neveu, 2001, p. 204).

¹⁴ Les extraits de ce paragraphe proviennent d'un tract rédigé dans le but de présenter le réseau lors de l'inauguration d'un potager le 30 septembre 2017.

Bibliographie

- Augé, M., 1992, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil.
- Bauman, Z., 2002, *Modernità liquida*, Roma-Bari, Ed. Laterza.
- Becker, J., Cellamare, C., Hanusse k, C., Perin, A. and Perin, S., 2013, *Self-made Urbanism Rome Informal Common Grounds of a Metropolitan Area*. NGBK, Berlin.
- Berdoulay, V., Soubeyran, O., 2002, “introduction”, *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, La Découverte “Recherches”, p.11-19.
- Bevilacqua, P., 2007, (3è ed) *L'utilità della storia*, Donzelli Editore, Roma.
- Bock, B. B., & Caraher, M., 2012, *Integrating health, environment and society-introducing a new arena*.
- Cavallo, A., Di Donato, B., Guadagno, R., & Marino, D., 2015, *Cities, Agriculture and Changing Landscapes in Urban Milieu: The case of Rome*. *Rivista di studi sulla sostenibilità*.
- Cerasoli, M., 2008, *Periferie Urbane Degradate. Regole insediative e forme dell'Abitare*, Cittalia – ANCI Ricerche.
- Certomà, C., 2016, “A new season for planning”: urban gardening as informal planning in Rome’, *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography* 98, 2, pp. 109-126.
- Consalès, J. N., 2003, *Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone. Entre enjeux potentiels et fonctions réelles de l'agriculture urbaine*. *Rives méditerranéennes*, (15). DOI : 10.4000/rives.449
- Dardot, P., & Laval, C., 2009, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale* ; tr. it. 2013. *La nuova ragione del mondo. Saggio sulla società neoliberale*.
- Del Monte, B., Sachsé, V., 2017, *Coltivare la città. Gli orti urbani condivisi come pratica di riappropriazione dello spazio pubblico nel contesto romano*, *Antropologia* 4 (3), 195-212.
- Donovan, M. G., 2008, ‘Informal cities and the contestation of public space : the case of Bogotá’s street vendors, 1988–2003’, *Urban Studies*, 45 (1) : 29–51.
- Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M., 2010, *Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers*. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2).

Ferris, J., Norman, C., et al., 2001, People, land and sustainability : community gardens and the social dimension of sustainable development. *Social Policy & Administration* 35 (5), 559–568.

Follmann, A. and Viehoff, V., 2014, A green garden on red clay: creating a new urban common as a form of political gardening in Cologne, Germany. *Local Environment. The International Journal of Justice and Sustainability*, 20 (10), 1148–1174.

Harvey, D., 2004, *Space as a key word*. Paper presented at Marx and Philosophy Conference, Institute of Education, London.

Harvey, D., 2008, The Right to the City. *New Left Review* 53, 23-40.

Hinchcliffe, S., Whatmore, S., 2006, Living cities: towards a politics of conviviality, *Science as culture*, 15, 2, pp. 123- 138.

Iacovino, R., 2016, Restructuring Public Action in Rome. Neoliberalization and the Relationships between Public and Private Actors, in *Partecipazione e Conflitto*, Vol. 9, No. 2. Special Issue: Neoliberalism.

Insolera, I., 1976, *Roma Moderna, Un secolo di storia urbanistica 1870-1970*, Torino, Einaudi.

Lefebvre, H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Economica.

Lefebvre, H., 1996, *The Right to the City*. In: Kofman, E., Lebas, E. (eds) *Writings on cities*. Blackwell publishers, Oxford, pp. 147-159.

Lupia, F., Pulighe, G., 2014, Orti residenziali, orti sociali e altri usi degli spazi verdi urbani. Una mappatura del territorio del Comune di Roma, paper presented at seminario coltivare la città , INEA.

McClintock, N., 2014, Radical, reformist, and garden-variety neoliberal: coming to terms with urban agriculture's contradictions. *Local Environment*, 19(2), 147-171.

<http://dx.doi.org/10.1080/13549839.2012.752797>

Mela, A., 2014, Urban public space between fragmentation, control and conflict, in *City, Territory and Architecture*, pp. 1-15.

Mitchell, D., 2003, The right to the city. *Social justice and the fight for public space*.

Mougeot, L. J., 2005, *Agropolis: The Social. Political and Environmental Dimensions of Urban Agriculture*, Ottawa, IDRC/London, Eratscan.

Mudu, P., Marini, A., 2016, Radical Urban Horticulture for Food Autonomy: Beyond the Community Gardens Experience. *Antipode*.

Nahmias, P., Le Caro, Y., 2012, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement Urbain / Urban Environment* [En ligne], Volume 6.

Neveu C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 1 (1), p. 186-209. DOI : 10.3917/parti.001.0186.

Powell , L., 2012, *The Accidental City: Improvising New Orleans*. Harvard University Press, Cambridge, MA.

Purcell, M., 2002, Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant. *GeoJournal*, 58, 99-108.

Revol, C., 2012, Le succès de Lefebvre dans les *urban studies* anglo-saxonnes et les conditions de sa redécouverte en France. *L'Homme et la société*, 185-186, 105-118.

Scandurra, E., Attili, G., a cura di, 2013, *Pratiche di trasformazione dell'urbano*, Milano Franco Angeli.

Shillington, L. J., 2013, Right to food, right to the city: Household urban agriculture, and sacionatural metabolism in Managua, Nicaragua. *Geoforum*, 44, 103-111.

Spini, D., 2010, Lo spazio pubblico nella seconda modernità, in *Società mutamento politica*, 1, 2, Firenze University Press, pp. 109-122.

Staeheli, L. A., Mitchell, D., & Gibson, K., 2002, Conflicting rights to the city in New York's community gardens. *GeoJournal*, 58 (2-3), 197-205.

Vidotto, V., 2006, *Roma contemporanea*. Rome-Bari: Laterza.